

**ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ ÉTUDIANTS - COMPAGNIE
(Ci-après « ENTENTE »)**

Intervenue à Montréal, Québec, le jour ième jour du mois de mois de l'année année

ENTRE : **NOM**, résidant au Adresse, Ville, Province, Code Postal

ET : **NOM**, résidant au Adresse, Ville, Province, Code Postal,

ET : **NOM**, résidant au Adresse, Ville, Province, Code Postal,

ET : **NOM**, résidant au Adresse, Ville, Province, Code Postal,

ET : **NOM**, résidant au Adresse, Ville, Province, Code Postal,

ET : **NOM**, résidant au Adresse, Ville, Province, Code Postal,

Ci-après désigné (s) la ou les « **Partie(s) Réceptrice(s)** »;

ET : **COMPAGNIE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au Adresse, Ville, Province, Code postal, ici représentée par Nom du représentant, dûment autorisé(e) tel qu'il ou elle le déclare, ci-après la « **Partie Divulgateur** »;

Ci-après désignées conjointement comme « les Parties » ou individuellement comme « Partie »,

ATTENDU QUE la (les) **Partie(s) Réceptrice(s)** aura (auront) accès à de l'information privilégiée « description de l'information » dans le cadre de son projet de fin d'études.

ATTENDU QUE le rapport devra être **anonymisé** et **avant toute divulgation** être vérifié par la **Partie Divulgateur**;

ATTENDU QUE la (les) **Partie(s) Réceptrice(s)**, **dans le cadre de son (leur) projet de fin d'étude**, devra (devront) effectuer un rapport afin de pouvoir graduer, et que le (les) professeur (s) encadrant, à cause du **rapport anonymisé**, n'aura (n'auront) pas accès aux Informations Confidentielles (défini ci-après) et ne signera (signeront) pas une entente de confidentialité avec la **Partie Divulgateur**.

ATTENDU QUE la (les) **Partie Réceptrice** aura (auront) accès à de l'information dans le domaine de _____ (« **Projet** »).

ATTENDU QUE la (les) **Partie(s) Réceptrice(s)** aura (auront) accès à certaines informations, données et prototypes de nature privilégiée et confidentielle et comprend (comprennent) que cet accès est conditionnel au respect de toutes et chacune des conditions énumérées ci-après dans la présente Entente (l' « Entente »);

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la **Partie Divulgateur** de consigner cet accord relativement à l'échange, la divulgation, la reproduction, l'utilisation, la conservation et la remise des informations de nature confidentielle dans une Entente écrite sous seing privé.

EN CONSIDÉRATION des engagements contenus dans la présente Entente, les Parties conviennent de ce qui suit:

1. DÉFINITIONS :

« **Information Confidentielle** » signifie toute information (à l'exception seulement de l'information décrite à l'article 3 ci-après) dans toute forme et de toute nature échangée par écrit, oralement, électroniquement, visuellement (par le biais de démonstrations, présentations ou visites) ou par d'autres moyens durant le terme de la présente Entente et clairement identifiée par écrit comme étant confidentielle au moment de sa divulgation ou dans les dix (10) jours suivants dans le cas d'une information divulguée oralement.

« **Partie Divulgateur** » signifie la Partie qui divulgue l'**Information Confidentielle**.

Partie Réceptrice	Partie Divulgateur					

« **Partie Réceptrice** » signifie la Partie incluant les filiales, entreprises liées ou maison mère qui reçoit l'**Information Confidentielle**.

2. La (Les) **Partie(s) Réceptrice(s)** garantit (garantissent) qu'elles conservera (conserveront) confidentielle l'**Information Confidentielle** et qu'elle(s) utilisera (utiliseront) celle-ci seulement pour les fins décrites aux présentes, en s'assurant que l'**Information Confidentielle** est disponible seulement aux personnes respectant les termes de l'article 4 et ayant besoin de recevoir celle-ci afin de permettre à la (aux) **Partie(s) Réceptrice(s)** d'accomplir les fins et seulement si lesdites personnes ont été informées des termes et obligations de la présente Entente.
3. L'engagement de confidentialité ci-haut mentionné ne s'appliquera toutefois pas si l'**Information Confidentielle**:
 - (a) a été développée par la (les) **Partie(s) Réceptrice(s)** indépendamment de la **Partie Divulgateur** ou déjà connue de la (des) **Partie(s) Réceptrice(s)** au moment de la divulgation tel que démontré par une preuve écrite avant la réception de ladite information;
 - (b) a été connue ou disponible de la (des) **Partie (s) Réceptrice(s)** d'une source autre que la **Partie Divulgateur**, sans contrevenir à la présente Entente;
 - (c) a été obtenue légalement par la (les) **Partie(s) Réceptrice(s)** d'une tierce partie dans des circonstances permettant la divulgation sans restriction par la (les) **Partie(s) Réceptrice(s)** à des tiers;
 - (d) fait partie du domaine public sans contravention de la présente Entente par la (les) **Partie(s) Réceptrice(s)**;
 - (e) est disponible à quiconque, sans restriction, par la **Partie Divulgateur**;
 - (f) a été divulguée par la (les) **Partie Réceptrice** suite à une ordonnance d'une Cour ou suite à une action gouvernementale, attendu que la (les) **Partie(s) Réceptrice(s)** a (ont) informé la **Partie Divulgateur** avant telle divulgation et coopère avec la **Partie Divulgateur** dans l'éventualité où celle-ci désirerait contester ladite action légale ou ladite ordonnance et éviter la divulgation;
4. Toute **Information Confidentielle**, échantillon, matériel et modèle si applicable, échangé durant la présente Entente demeure la propriété de la **Partie Divulgateur** et devra être retourné à cette dernière dans les 90 jours à la demande de la **Partie Divulgateur** si ladite Information n'est plus requise par la (les) **Partie(s) Réceptrice(s)** ou à l'expiration ou terminaison de l'Entente et ce, avec toutes les copies faites par la (les) **Partie (s) Réceptrice(s)**.
5. L'**Information Confidentielle** ne peut être reproduite ou copiée sans le consentement écrit de la **Partie Divulgateur**, à l'exception de copies raisonnablement nécessaires pour l'exécution appropriée de l'objet de cette Entente. La (les) **Partie(s) Réceptrice(s)** devra (devront) apposer toutes les indications fournies par la **Partie Divulgateur** sur les copies complètes ou partielles concernant la protection de l'**Information Confidentielle**.
6. La (les) **Partie(s) Réceptrice(s)** garantit (garantissent) qu'elle(s) ne déposera (déposeront) pas, ou ne recherchera (rechercheront) aucune protection pour l'**Information Confidentielle** ou des produits par le biais de brevet, demande de brevet, dessin industriel, marque de commerce ou droit d'auteur.
7. La (les) **Partie(s) Réceptrice(s)** reconnaît (reconnaissent) qu'aucun droit n'est conféré par la **Partie Divulgateur** par la présente Entente relativement à la fabrication et/ou la fourniture de quelconque produit, service ou expertise en relation l'**Information Confidentielle**. La (Les) **Partie(s) Réceptrice(s)** reconnaît (reconnaissent) de plus qu'aucun droit ou licence ne lui (leur) est conféré par la **Partie Divulgateur**, dans des brevets, demandes de brevet actuelles ou futures, des données, dessins, plans, idées ou méthodes divulguées selon les termes de la présente Entente.
8. La (Les) **Partie(s) Réceptrice(s)** reconnaît (reconnaissent) qu'une divulgation de la **Partie Divulgateur** ne pourrait être interprétée comme une représentation, garantie, assurance ou tout autre engagement à quiconque, au sujet de la contrefaçon ou l'absence de contrefaçon de brevet ou de tout autre droit monopoliste de tiers, de l'adéquation, de la précision, de la suffisance ou d'exemption de quelques défauts ou problèmes que ce soit.

9. Publication

9.1. La **Partie divulgateur** recevra de la (des) **Partie(s) Réceptrice(s)** une copie de la version préliminaire du rapport portant sur le Projet et ce, au moins vingt-et-un (21) jours avant la remise du rapport écrit final. Si la **Partie Divulgateur** ne s'oppose pas par écrit à la divulgation comprise dans cette version préliminaire, dans les quatorze (14) jours suivant sa réception, la (les) **Partie(s) Réceptrice(s)** pourra (pourront) divulguer l'information contenue dans son rapport final.

En cas d'objection écrite, les Parties devront négocier une version acceptable de la divulgation projetée et ce à l'intérieur de la période initiale de quatorze (14) jours notamment pour :

- a) s'assurer qu'aucune **Information Confidentielle** telle que définie dans la présente ne soit

Partie Réceptrice	Partie Divulgateur					

révélee;

- b) d'identifier, le cas échéant, toute technologie ayant un potentiel commercial qui pourrait être couverte par une protection intellectuelle et permettre les démarches de protection appropriées, et
- c) s'assurer que les droits individuels soient adéquatement protégés.

10. Durée

- 10.1. La présente Entente entre en vigueur à compter de la date mentionnée plus haut et prend fin **4 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur. Malgré ce qui précède, la (les) **Partie(s)_Réceptrice** (s) pourra (pourront) mettre fin à la présente Entente en tout temps en transmettant un préavis écrit de dix (10) jours. Toutefois, les dispositions concernant la protection de l'**Information Confidentielle** échangée selon les termes de la présente Entente demeureront applicables.
 - 10.2. La (les) **Partie(s) Réceptrice(s)** a (ont) l'obligation de protéger les **Informations Confidentielles** de la **Partie Divulgateur** pendant une période **de (2) ans** suivant leur réception.
11. La (Les) **Partie(s) Réceptrice(s)** ne pourra (pourront) être tenue(s) responsable(s) d'une divulgation involontaire, accidentelle, non-autorisée ou erronée ou d'un usage inapproprié qu'en fait toute personne ayant accès aux **Informations Confidentielles** à la condition que:
 - (a) La (les) **Partie (s) Réceptrice** (s) gère (gèrent) l'**Information Confidentielle** reçue avec au moins le même degré de soin qu'elle(s) utiliserait (utiliseraient') pour sa propre **Information Confidentielle**;
 - (b) dès la prise de connaissance d'une telle divulgation ou utilisation non-autorisée ou inappropriée, toutes les démarches raisonnables ont été entreprises pour récupérer l'**Information Confidentielle** divulguée et agir pour prévenir toute occurrence ultérieure d'un tel défaut, et
 - (c) telle divulgation n'affectera pas la responsabilité et l'obligation de la (des) **Partie(s) Réceptrice(s)** de son (leur) obligation pleine et entière selon les termes de cette Entente de traiter l'**Information Confidentielle** reçue de manière appropriée et sans négligence.
 12. Si, en vertu d'une loi, d'une ordonnance judiciaire finale, d'un règlement ou d'une directive gouvernementale ou d'une obligation liée à son code de déontologie, la (les) **Partie(s) Réceptrice(s)** se trouve (trouvent) dans l'obligation de divulguer des **Informations Confidentielles** qui lui ont été communiquées directement ou indirectement par la **Partie Divulgateur**, une telle divulgation n'est pas considérée comme un bris de la présente Entente, en autant qu'avant l'application de tels loi, ordonnance, règlement ou directive, la (les) **Partie(s) Réceptrice(s)** avise (avisent) la **Partie Divulgateur** de cette situation dès qu'elle en a connaissance et qu'elle collabore avec cette dernière dans les démarches de celle-ci aux fins de tenter d'empêcher ou de minimiser une telle divulgation ou d'assurer le traitement confidentiel des **Informations Confidentielles** à la suite d'une telle divulgation.
 13. La présente Entente est la seule Entente existante concernant l'échange d'**Information Confidentielle** et remplace toute autre entente écrite ou verbale et celle-ci ne peut être amendée ou modifiée sauf par une autre entente écrite à cet effet, dûment autorisée et signée par les Parties en cause.
 14. Advenant où l'une ou l'autre des dispositions de la présente Entente soit jugée invalide ou ne soit pas mise en force temporairement ou d'une façon permanente, cette invalidité ou absence d'exécution n'affectera pas les autres dispositions de la présente Entente et la disposition jugée invalide ou non exécutée sera alors présumée non écrite ou temporairement non existante.
 15. Cette Entente peut être exécutée en plusieurs exemplaires; chaque exemplaire exécuté représentant un original et tous les exemplaires, ensemble, constituant un seul instrument. Toute page « signature » transmise par télécopieur ou courrier électronique (format PDF) liera les Parties de la même façon qu'une signature originale. Toute Partie qui livre une telle page « signature » accepte d'en livrer l'original sur demande de l'autre Partie.
 16. Le préambule constitue une partie intégrante de cette Entente.
 17. Cette Entente doit être interprétée en accord avec les lois applicables dans la province de Québec, Canada, District judiciaire de Montréal.
 18. **Les Parties reconnaissent et confirment par la présente qu'elles ont exigé que la présente convention soit rédigée en français. The Parties hereby acknowledge and confirm that they have required that this agreement be drawn up in French.**

Partie Réceptrice	Partie Divulgateur					

EN FOI DE QUOI, les Parties reconnaissent avoir lu la présente Entente et en acceptent toutes les conditions.

Pour la Partie Réceptrice:

Pour la Partie Divulgateurice

Nom
Courriel
Téléphone

Nom
Titre
Courriel
Téléphone

Date: _____

Date: _____

Pour la Partie Réceptrice:

Nom
Courriel
Téléphone

Date: _____

Pour la Partie Réceptrice:

Nom
Courriel
Téléphone

Date: _____

Pour la Partie Réceptrice:

Nom
Courriel
Téléphone

Date: _____

Partie Réceptrice	Partie Divulgateurice					

Pour la Partie Réceptrice:

Nom
Courriel
Téléphone

Date: _____

Pour la Partie Réceptrice:

Nom
Courriel
Téléphone

Date: _____

Partie Réceptrice	Partie Divulgateur					